

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1110030: entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques

En vigueur au 01/07/2011 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 111).

Ce barème n'est pas applicable aux entreprises qui ressortissent à la commission paritaire de la construction et dont l'activité principale est la location de services et/ou de matériel pour l'exécution de tous travaux de levage, ou l'exécution de tous travaux de levage.

1. SALAIRES: MAJEURS

1.1. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h

Les salaires de base sont appliqués dans l'atelier et pour les déplacements, les salaires effectifs (= les salaires de base, majorés d'environ 18% à titre de prime de risque) au chantier.

1.1.1. SALAIRES HORAIRE: BASE

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	11.3435	11.7942
II Manoeuvre d'élite	11.5991	12.0598
III Manoeuvre spécialisé	11.9255	12.6483
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	12.2164	12.9935
V Spécialiste d'élite	12.4916	13.3200
VI Manoeuvre qualifié	12.9136	13.5565
VII Qualifié d'élite	13.1281	13.9020
VIII Qualifié d'élite	13.4543	14.3112
IX Brigadier	13.5631	14.4071
X Contremaître	14.3431	15.2452

1.1.2. SALAIRES HORAIRE: EFFECTIF

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	13.3997	13.9181
II Manoeuvre d'élite	13.6845	14.2536
III Manoeuvre spécialisé	14.0778	14.9411
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	14.4234	15.3602

V Spécialiste d'élite	14.7527	15.7601
VI Manoeuvre qualifié	15.2612	16.0222
VII Qualifié d'élite	15.5266	16.4506
VIII Qualifié d'élite	15.9007	16.9365
IX Brigadier	16.0478	17.0711
X Contremaître	16.9976	18.0625

2. SALAIRES: MINEURS

(% du salaire de l'ouvrier majeur de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent)

Age	
<16	75%
16	80%
16,5	85%
17	90%
17,5	95%
18	100%